

# LICENCIEMENT ECONMIQUE ET MANDATAIRE

# Par Rom Pop, le 05/02/2017 à 20:11

# Bonjour,

Mon ancienne société a disparu de la circulation au retour de mes vacances (bureaux vides + affaires personnelles envolées) Aout 2016. J'ai entrepris un référé aux CPH de nantes en Septembre 2016 pour mes salaires de juillet et Aout impayés. Le 28 septembre le jugement est rendu et mes demandes formulées avec mon contrat de travail sont accordées (10 000 euros de retard de salaire) sans aucuns appel formulé. Le 14 Octobre la société dépose le bilan, je suis convoqué a Paris pour un licenciement économique le 25 Octobre et don licencié. La procédure dure 3 minutes frais de déplacement a ma charge (...), on me dit de signer le CSP sous 15 jours que mes papiers assedic seront envoyés mi décembre et que les AGS me paieront vers le 15 janvier 2017 (ordonnance de référé compris)! (Soit deja 6 mois sans salaires ni aucun recours possible, avec pour rappel un salaire moyen de 6000 euros en tant que cadre sur 2015/2016 ...) Le 1er février n'ayant toujours rien et étant pourtant licencier depuis plus de 3 mois je rappel le mandataire, celui-ci m'affirme que mon dossier est renvoyer vers un comptable (la société n'ayant rien fait dans les regles) spécialisé dans les liquidations judiciaires SFERIC SOCIAL! J'appel donc et a ma grande surprise et sans aucun respect de la personne, la pseudo personne qui gère ce dossier me dit que je ne figure pas au passif de la société que je ne suis pas salarié et donc que ma situation est close!!!!! Un jugement est donc rendue en septembre 2016 en ma faveur, je suis licencier (par le mandataire) d'une société qui a disparu de la circulation sans payer ses salarié, je me rends compte que je n'ai jamais été declaré et donc aujourd'hui on bafoue donc les lois en me disant que je n'ai plus qu'apprendre mes yeux pour pleurer!! Peux t'on m'expliquer je n'ai malheureusement plus les moyens de prendre un avocat et après m'avoir prêté 15000 euros la banque ferme désormais la porte (situation ultra critique, tout s'accélère et je ne peut retravailler ...)! Je suis retourne aux prud'hommes expliquant la situation et que mon ordonnance ne m'avait pas été réglée ... ils m'ont demander de refaire une procédure mais cette fois ci classique avec délais tres long car un mandataire était désormais designe .... Je perds la tete et suis dans l'incapacité d'attendre 6 mois de plus! Merci d'avance

### Par **P.M.**, le **05/02/2017** à **21:45**

### Bonjour,

Apparemment, vous n'auriez donc pas de Déclaration Préalable à l'Embauche et aucun bulletin de paie mais ce n'est pas sur un forum que l'on va pouvoir résoudre une telle situation mais vous pourriez déjà commencer par demander l'Aide Juridictionnelle et dès maintenant

prendre rendez-vous avec un avocat spécialiste en lui indiquant que vous allez entamer cette
démarche